

Décision n° NA-000-15-00039-00

Portant agrément au titre de l'engagement de Service Civique

Le Président de l'Agence du Service Civique

Vu le code du service national, notamment son titre 1^{er} bis ;

Vu, avec pièces à l'appui, la demande d'agrément présentée le 28 janvier 2015 par l'organisme intéressé ;

Décide :

Article 1^{er}

L'établissement public dénommé CAISSE NATIONALE DES ALLOCATIONS FAMILIALES dont le siège social est situé 32 avenue de la Sibelle 75685 PARIS CEDEX 14 (N°SIRET : 180 035 065 00036) est agréé, pour une durée de deux ans à compter de la signature de la présente décision, au titre de l'engagement de Service Civique.

La liste des Caisses d'Allocations Familiales bénéficiaires de cet agrément est annexée à la présente décision.

Article 2

Les missions susceptibles d'être accomplies par les personnes accueillies en Service Civique sont les suivantes :

Thème	Numéro	Sous-numérotation	Intitulé
Solidarité	1	A	Faciliter l'accès aux droits par des actions de promotion d'informations et de communication.
Solidarité	1	B	Faciliter l'accès aux droits par la facilitation numérique.
Solidarité	1	C	Faciliter l'accès aux droits par la facilitation administrative.
Solidarité	1	D	Favoriser des initiatives de volontaires autour de l'accès aux droits.

En cas de déplacement à l'étranger (hors Union Européenne) et quelle qu'en soit la durée, l'organisme agréé doit obligatoirement transmettre à l'Agence du Service Civique les lieux et dates du séjour ainsi que les coordonnées de la structures accueillant les volontaires.

Article 3

L'organisme mentionné à l'article 1^{er} est autorisé avant le 31 décembre 2015 à engager 324 mois de service et à consommer 324 mois de service selon la répartition indicative détaillée en annexe. Le nombre de mois engagés mentionné ci-dessus ne pourra faire l'objet d'aucun report.

FC

Article 4

La présente décision pourra, en cours d'exécution, être révisée à l'initiative de l'administration, au regard en particulier du niveau d'exécution des autorisations accordées.

Article 5

Le directeur de l'Agence du Service Civique est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Paris, le 10 MARS 2015

Le Président de l'Agence du Service Civique

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'François Chereque', written over a horizontal line.

François CHEREQUE

Annexe : Calendrier indicatif d'accueil des volontaires

Les tableaux ci-dessous détaillent :

- Le nombre, à titre indicatif, d'entrées mensuelles de volontaires.
- Les données, en mois, portées à l'article 3 soit :
 1. La durée cumulée de mois que l'organisme est autorisé à **engager** correspondant au nombre d'entrées mensuelles multiplié par la durée des missions dans leur totalité arrêtée au 31 décembre de chaque année ou pour la dernière année à la date d'échéance de l'agrément.
 2. La durée cumulée de mois que l'organisme est autorisé à **consommer** correspondant au nombre d'entrées mensuelles multiplié par la durée des missions arrêtée au 31 décembre de chaque année ou pour la dernière année à la date d'échéance de l'agrément.

La 1^{ère} année de l'agrément correspondant à la période comprise entre la date de signature de l'agrément et le 31/12 de cette même année (article 3) :

Tableau prévisionnel et indicatif d'accueil des volontaires								
	Nombre d'entrées mensuelles							
Date d'accueil MM/AA	6 mois	7 mois	8 mois	9 mois	10 mois	11 mois	12 mois	Total
04/2015	12	0	0	28	0	0	0	40
TOTAL	12	0	0	28	0	0	0	40
Durée cumulée des engagements autorisés (en mois)	72	0	0	252	0	0	0	324
Durée cumulée des consommations autorisées (en mois)	72	0	0	252	0	0	0	324

ANNEXE A LA DECISION NA-000-15-00039-00

CAISSE NATIONALE DES ALLOCATIONS FAMILIALES
(CNAF)

LISTE DES CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES BENEFICIANT D'UN AGREMENT
AU TITRE DE L'ENGAGEMENT DE SERVICE CIVIQUE

N°	NOM DE L'ETABLISSEMENT	ADRESSE	N° SIRET	APE
1	CAF du Nord	105, rue d'Artois 59016 LILLE CEDEX	534 175 179 00017	8430C
2	CAF des Hauts-de-Seine	70, rue Paul Lescop 92023 NANTERRE CEDEX	381 050 996 00010	8430C
3	CAF de Meurthe-et-Moselle	21, rue de Saint Lambert 54000 NANCY CEDEX	775 615 529 00010	8430C
4	CAF du Morbihan	70, rue de Sainte Anne 56018 VANNES CEDEX	777 907 700 00077	8430C
5	CAF du Béarn et Saoule	5, rue Louis Barthou 64035 PAU	782 357 172 00017	8430C
6	CAF des Yvelines	2, avenue des Prés 78180 MONTIGNY LE BRETONNEUX	381 067 784 00011	8430C
7	CAF de la Seine-Maritime	222, boulevard de Strasbourg 76600 LE HAVRE	534 092 499 00019	8430C
8	CAF du Lot-et-Garonne	1, rue Jean-Louis Vincens 47 000 AGEN	782 152 888 00023	8430C
9	CAF du Tarn	16, rue du docteur Campmas 81013 ALBI CEDEX 9	777 187 691 00020	8430C
10	CAF de la Guyane	Marais Leblond BP 5009 97300 CAYENNE	315 190 751 00026	8430C